



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 19 du 7 mars 2025**

TEXTE NOMINATIF

Texte 3

#### **DÉCISION N° 501317/ARM/SGA/SID/SID-MED/D/DO/PLAN/BED**

portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire du SID Méditerranée.

Du 24 février 2025

**DÉCISION N° 501317/ARM/SGA/SID/SID-MED/D/DO/PLAN/BED portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire du SID Méditerranée.**

Du 24 février 2025

NOR A R M S 2 5 5 1 4 8 9 S

Texte(s) abrogé(s) :

≥ [Décision N° 508590/ARM/SGA/SID/ESID-TLN/D/DO/PLAN/BED du 11 septembre 2024 portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon.](#)

Référence de publication :

BOC n°19 du 07/3/2025

Le directeur du SID Méditerranée,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (JO n° 262 du 10 novembre 2012, texte n° 6) ;

Vu le décret du 31 mai 2024 portant nomination d'officiers généraux, notamment son article 3 (JO n° 126 du 1er juin 2024, texte n° 40) ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 modifié fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (JO n° 181 du 6 août 2013, texte n° 53) ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2015 modifié portant délégation des pouvoirs d'ordonnateur du ministre de la défense (JO n° 104 du 5 mai 2015, texte n° 4) ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 modifié portant organisation du service d'infrastructure de la défense (JO n° 160 du 7 juillet 2024, texte n° 72),

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de valider les actes dans le système d'information financier CHORUS :

au titre du rôle de « responsable des engagements juridiques » :

**Brach** Catherine, secrétaire administrative de classe supérieure (SACS), cheffe du pôle « exécution de la dépense » ;

**Guirchoun** Stéphane, adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe (AAP2), agent de comptabilité-finances ;

**Montoya** Geneviève, attachée d'administration de l'État (AAE), cheffe du bureau « exécution de la dépense » ;

**Rembry** Franck, technicien supérieur d'études et de fabrications de 1<sup>re</sup> classe (TSEF1), chef de la section « exécution de la dépense » ;

au titre du rôle de « certificateur du service fait » :

**Audigier** Christine, adjointe administrative principale de 1<sup>re</sup> classe (AAP1), agent de comptabilité-finances ;

**Berthelot** Grégory, adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe (AAP2), agent de comptabilité-finances ;

**Brach** Catherine, secrétaire administrative de classe supérieure (SACS), cheffe du pôle « exécution de la dépense » ;

**Gamel** Muriel, adjointe administrative principale de 1<sup>re</sup> classe (AAP1), agent de comptabilité-finances ;

**Gnakale** Sophie, adjointe administrative principale de 1<sup>re</sup> classe (AAP1), agent de comptabilité-finances ;

**Guirchoun** Stéphane, adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe (AAP2), agent de comptabilité-finances ;

**Rembry** Franck, technicien supérieur d'études et de fabrications de 1<sup>re</sup> classe (TSEF1), chef de la section « exécution de la dépense » ;

**Reus** Corinne, adjointe administrative principale de 1<sup>re</sup> classe (AAP1), agent de comptabilité-finances ;

**Trefcon** Claire, adjointe administrative (AA), agent de comptabilité-finances ;

au titre du rôle de « responsable des demandes de paiement » :

**Berthelot** Grégory, adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe (AAP2), agent de comptabilité-finances ;

**Brach** Catherine, secrétaire administrative de classe supérieure (SACS), cheffe du pôle « exécution de la dépense » ;

**Guirchoun** Stéphane, adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe (AAP2), agent de comptabilité-finances ;

**Montoya** Geneviève, attachée d'administration de l'État (AAE), cheffe du bureau « exécution de la dépense » ;

**Rembry** Franck, technicien supérieur d'études et de fabrications de 1<sup>re</sup> classe (TSEF1), chef de la section « exécution de la dépense » ;

au titre du rôle de « responsable des recettes non fiscales » :

**Brach** Catherine, secrétaire administrative de classe supérieure (SACS), cheffe du pôle « exécution de la dépense » ;

**Montoya** Geneviève, attachée d'administration de l'État (AAE), cheffe du bureau « exécution de la dépense » ;

**Rembry** Franck, technicien supérieur d'études et de fabrications de 1<sup>re</sup> classe (TSEF1), chef de la section « exécution de la dépense » ;

au titre du rôle de « responsable de la comptabilité auxiliaire des immobilisations » :

**Nanglard** Florence, adjointe administrative principale de 1<sup>re</sup> classe (AAP1), assistante comptable des immobilisations.

**Art. 2.** Délégation est donnée à l'effet de signer les dépenses dont l'ordre de payer ne fait pas l'objet d'une dématérialisation dans CHORUS à :

**Nardelli** Stéphane, ingénieur en chef de 1<sup>re</sup> classe (IC1), directeur adjoint ;

**Regnault** Hervé, ingénieur en chef de 1<sup>re</sup> classe (IC1), chef de la division « plan ».

**Art. 3.** La décision n° 508590/ARM/SGA/SID/ESID-TLN/D/DO/PLAN/BED du 11 septembre 2024 portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire de l'établissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon est abrogée.

**Art. 4.** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*L'ingénieur général de 2<sup>e</sup> classe,  
directeur du SID Méditerranée,*

Pierre-Jean RONDEAU.